

Arrêté n°2025-017-Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de la licence professionnelle mention Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments, parcours Éco-construction et éco-matériaux

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de la licence professionnelle mention Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments, parcours Éco-construction et éco-matériaux est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
LP	Président : Thibaut LECOMPTE EC	Président : Thibaut LECOMPTE EC	Président : Thibaut LECOMPTE EC	Président : Thibaut LECOMPTE EC
	Vincent PICANDET EC	Vincent PICANDET EC	Vincent PICANDET EC	Vincent PICANDET EC
	Jean-Rémy SALLIOU E	Jean-Rémy SALLIOU E	Jean-Rémy SALLIOU E	Jean-Rémy SALLIOU E
	Soizic GIBEAUX EC	Soizic GIBEAUX EC	Soizic GIBEAUX EC	Soizic GIBEAUX EC
	Charlotte CHENY E	Charlotte CHENY E	Charlotte CHENY E	Charlotte CHENY E
	Fabien LUMALÉ P	Fabien LUMALÉ P	Fabien LUMALÉ P	Fabien LUMALÉ P
	Matthieu ROLLAND P	Matthieu ROLLAND P	Matthieu ROLLAND P	Matthieu ROLLAND P

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Vannes, le 13/10/2025
Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

